**Le transport à la demande / Moov’Pass**

**Un service harmonisé pour l’ensemble du territoire**

Mouv’Pass est un service de Saint-Flour Communauté de transport à la demande intercommunal, une solution de transport alternative pour renforcer l’attractivité du territoire et répondre aux attentes des personnes sans solution de mobilité. Ce système de transport complète l’offre de transport existante (lignes régulières, transports scolaires, bus urbain de Saint-Flour).

Mouv’pass fonctionne en porte à porte et en journée grâce à des sociétés de taxis locales, réparties partout sur le territoire communautaire.

**Le Mouv’Pass : comment ça marche ?**

**À qui s’adresse t-il ?**

Le service est ouvert à toute personne résidant sur le territoire de Saint-Flour Communauté.

Pour ce qui concerne les enfants :

• Enfants entre 15 et 18 ans : autorisation du représentant légal à présenter pour voyager seuls.

• Enfants de moins de 15 ans : accompagnés obligatoirement par un adulte.

• Enfants entre 3 et 10 ans : rehausseurs fournis par les transporteurs.

• Enfants de moins de 3 ans : siège auto bébé ou nacelle à fournir par les parents.

**Pour quels trajets ?**

Pour toute circulation au sein de Saint-Flour Communauté.

Les courses au départ et à destination d’un point situé à moins de 500 mètres d’un arrêt du bus urbain relèvent uniquement du service de bus urbain et non du transport à la demande.

**À quelle fréquence ?**

24 trajets maximum par personne et par an (soit 12 allers-retours quelle que soit la destination)

**Combien ça coûte ?**

Seul : **6 € l’aller**

En groupe : **4 € l’aller par usager**

Saint-Flour Communauté finance la part restante du coût du trajet.

**Quand l’utiliser ?**

Du lundi au samedi De 7h à 19h (heures de début et de fin de course)

**Réservation la veille avant 10h : 04 71 60 71 72 du lundi au vendredi, de 9h à 12h**

Téléchargez le dépliant dédié : [https://saint-flour-communaute.fr/wp-content/uploads/2018/12/ D%C3%A9pliant-A4-pli%C3%A9-TAD-MouvPass2019.pdf](https://saint-flour-communaute.fr/wp-content/uploads/2018/12/%20D%C3%A9pliant-A4-pli%C3%A9-TAD-MouvPass2019.pdf)

